

LE DÉMOCRATE CHRÉTIEN

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

NON À UN NOUVEL IMPOT SUR LES SUCCESSIONS

05 | Votations
du 14 juin

08 | Des nouvelles
de nos députés

10 | Découvrez nos
120 élus municipaux

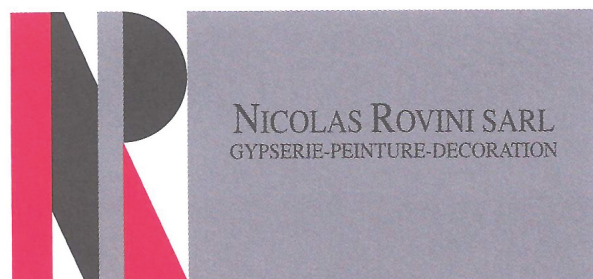
le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié **Charte Qualité**
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32,54 - rovini@bluewin.ch

LOCATELLI MAX SA
ÉLECTRICITÉ - CÂBLAGE INFORMATIQUE

SWISSCOM Partenaire

Rue de Genève 3 - 1225 CHÊNE-BOURG - Tél. 022 348 33 55

ÉDITO

Après une longue et belle campagne municipale, je souhaite vous remercier de votre engagement et de votre travail pour le PDC.

Vos efforts ont été récompensés: le PDC a obtenu d'excellents résultats le 19 avril et a confirmé sa victoire en obtenant 18 sièges (nous en avions 17 lors de la dernière législature) dans les exécutifs communaux!

Ce succès est historique à bien des égards. Le PDC est en effet aujourd'hui le deuxième parti du Canton en nombre de sièges, tant dans les conseils municipaux que dans les exécutifs. Par ailleurs, après deux décennies d'érosion électorale, le PDC a définitivement inversé la tendance: pour la troisième élection d'affilée, après les fédérales en 2011 et les cantonales en 2013, le PDC continue sa progression (+2.48% lors de ces dernières élections municipales).

Le parti peut avancer vers les élections fédérales d'octobre 2015 avec de grandes ambitions. Nous connaissons la recette du succès. La victoire passe par un travail de terrain de tous les instants mettant en valeur la qualité de nos candidats et notre ligne politique claire et lisible.

Avec la votation sur le nouvel impôt fédéral sur les successions, voilà l'énième assaut contre la prospérité de la Suisse. A ce jour, il faut reconnaître que l'entreprise de démolition du Parti Socialiste et de ses affidés a surtout porté un coup très dur à la crédibilité de la gauche. Echec cuisant de l'initiative 1:12, fiasco total du Smic suisse, rejet massif de l'abolition de l'imposition selon la dépense, les résultats des votations ont démontré de manière cinglante que la population était attachée au modèle suisse et ne voulait pas suivre aveuglement les mauvais génies qui voulaient son démantèlement. L'initiative pour un nouvel impôt fédéral sur les successions est peut-être la plus pernicieuse des attaques: sous l'apparence d'une prétendue solidarité, qui n'est en réalité qu'un nivellement par le bas, elle vise en effet à saper trois piliers de notre pays: la famille, le fédéralisme et les PME.

La famille d'abord. Alors que les cantons, pour la plupart, ont supprimé l'impôt sur les successions pour les enfants et conjoints en conservant parallèlement un taux élevé pour les autres héritiers, l'initiative vise à détruire ce système. Cela marquerait

ainsi le grand retour de la triple imposition des familles. Il n'y aurait donc plus de distinction entre les descendants directs et les parents éloignés, voire même les tiers. En outre, l'abandon de la modulation de l'impôt en fonction du lien de parenté conduirait à de désastreux effets de seuil. Les classes moyennes genevoises seraient particulièrement touchées, dès lors que maisons et appartements seraient estimés par l'administration fiscale fédérale à leur valeur du marché. C'est ainsi que loin de pouvoir s'installer dans le logement familial, les enfants seraient réduits à le vendre pour pouvoir payer l'impôt. Et à cela s'ajouterait encore à la charge des familles une imposition avec un effet rétroactif depuis 2012. N'est-ce pas là la recette même de l'enfer fiscal?

Et que dire aussi du retrait au préjudice des cantons, mais aussi des communes, de toute souveraineté en matière d'imposition des successions? C'est une lapalissade de relever que le Canton de Genève pourrait difficilement boucler son budget avec les diminutions des recettes fiscales induites par cette initiative. Les communes, quant à elles, seraient confrontées à une situation impossible: alors qu'elle s'apprêtent à affronter coût sur coût la réforme de la répartition des tâches, une nouvelle péréquation fiscale et RIE3, elles se verraient retirer le bénéfice d'une partie de l'impôt sur les successions qui leur revient aujourd'hui.

Enfin, dans un pays où 80% des entreprises sont familiales, l'initiative taxerait lourdement la transmission des PME. L'impôt serait insupportable pour de très nombreuses entreprises suisses qui ne pourraient plus être léguées par les propriétaires à leurs enfants et verraient ainsi leur existence même menacée. A nouveau, la gauche semble vouloir punir ceux qui paient déjà des impôts, financent les prestations et créent des emplois, oubliant ou feignant d'ignorer que ce n'est qu'avec une économie forte que l'Etat peut remplir la mission sociale qui est la sienne.

Le PDC est en charge au niveau suisse et genevois de la campagne contre ce nouvel impôt. Votons massivement non à cette initiative sournoise.

Sébastien Desfayes, président

BUREAU OUVERT : INSCRIVEZ-VOUS !

Chers amis,
Le vendredi 17 juillet 2015, de 15h à 18h, c'est journée «portes ouvertes» à mon bureau!

Je vous y invite cordialement, comme tout citoyen, pour échanger sur les thématiques de mon département. Pour des raisons d'organisation, je vous remercie de vous annoncer simplement à mon adresse email luc.barthassat@etat.ge.ch (ou par voie postale) jusqu'au 13 juillet, en indiquant le moment de votre visite.

En me réjouissant d'avance de ces échanges, je vous attends au 14, rue Hôtel-de-Ville.

Luc Barthassat



SOMMAIRE

- 5 **VOTATIONS DU 14 JUIN**
Oui à plus de logements pour les Genevois!
- 6 **VOTATIONS FÉDÉRALES**
LRTV et initiative sur les successions
- 8 **DÉPUTÉS**
Derniers travaux déposés au Grand Conseil
- 10 **NOS ÉLUS!**

Petites explications

Nous avons accepté de diffuser le petit flyer de la Fondation ProJuventute pour les raisons suivantes :

- _ ProJuventute est un acteur important de la politique familiale à Genève en proposant aux familles des services et des informations.
- _ ProJuventute Genève propose un service de garde complémentaire à l'offre des communes et de l'Etat (Mary Poppins).
- _ ProJuventute Genève engage des personnes en réinsertion professionnelle que ce soit chez Mary Poppins ou dans son restaurant/maison des familles « Un R de famille ».
- _ ProJuventute Genève défend une vision et des valeurs que notre parti partage.

Editrice Responsable

Sophie Buchs, secrétaire générale
du Parti Démocrate-Chrétien

Rédactrice en chef

Sophie Buchs

Graphisme, maquette et réalisation

Loris Grillet, loriskumo.com

Impression

Imprimerie Genevoise - 1800ex.

Contact

Le Démocrate Chrétien

9 rue Alcide-Jentzer

1205 Genève

T. 022 328 20 11

F. 022 328 88 66

info@pdc-ge.ch

pdc-ge.ch

facebook.com/genevepdc

LE 14 JUIN : DITES OUI À PLUS DE LOGEMENTS POUR LES GENEVOIS !

Depuis plusieurs années, le Canton de Genève se trouve devant un défi de taille : la lutte contre la pénurie de logements. Les chiffres sont criants : à peine plus de 4 appartements pour 1000 sont disponibles. Ce à quoi il faut ajouter une croissance démographique galopante, additionnée à un taux de vacance qui stagne sous la barre des 0,4% depuis 15 ans. Genève peine à loger ses habitants avec le risque de voir à terme s'essouffler sa croissance économique faute de pouvoir offrir suffisamment de logements à sa population active.

Suite à la récente décision de Berne de limiter de manière drastique le nombre de zones à déclasser, il est urgent de trouver des solutions pour répondre au besoin des Genevois.

UNE SOLUTION ÉVIDENTE

De plus en plus de surfaces commerciales ne trouvent pas preneur et restent vides des mois, voire des années entières.

On estime que 200 000 m² de surfaces commerciales ou de surfaces de bureaux sont actuellement inoccupées et pourraient faire l'objet d'études simples pour envisager leur affectation à des 1500 à 1800 logements.

La législation actuelle permet la transformation de locaux commerciaux en logements. Trop restrictive et peu adaptée aux réalités du terrain, elle n'a pas trouvé d'échos auprès des propriétaires. Le Département reconnaît que les transformations ont été rarissimes par le passé.

L'article 3 alinea 4 de la LDTR, tel que rédigé aujourd'hui, comporte deux freins au changement de locaux :

- _ Le caractère provisoire de la transformation ;
- _ Un plafonnement drastique des loyers empêchant une prise en compte des investissements réalisés dans le logement pour le rendre habitable. En effet, la transformation d'un local commercial en appartement familial nécessite de réaliser des travaux d'aménagement avec par exemple la création d'une salle de bain et d'une cuisine.

Le nouveau texte soumis en vote favorise la création de logements en levant ces deux freins en proposant :

- _ Une affectation pérenne des logements ;
- _ La possibilité d'amortir les investissements nécessaires aux travaux d'aménagement.

UNE SOLUTION RAPIDE

Alors qu'il faut compter plusieurs années pour voir la réalisation de logements neufs sur le canton de Genève, les nouvelles dispositions permettraient en comparaison, la création, quasi instantanée en 6 à 9 mois, de logements.

Les logements nouvellement créés devront respecter l'ensemble des normes applicables en termes d'habitabilité et de sécurité. Il en va de même des normes environnementales telles que, par exemple, celles qui différencient les affectations commerciales et les affectations résidentielles pour les accidents majeurs (OPAM ou le bruit).

DU CÔTÉ DU DROIT DES LOCATAIRES

Les éventuels contrôles de loyers préexistants à l'opération de conversion de surfaces commerciales en logements seront maintenus, tandis que le droit du bail continuera à s'appliquer pleinement. Le locataire qui estime que son loyer initial serait abusif garde la liberté de pouvoir le contester au sens du Code des Obligations et, le cas échéant, de le voir ramener à un niveau admissible.

Raisonné et bien étudié ce projet de loi vise à favoriser la création de logements à Genève et ce par l'adaptation d'une loi aux réalités et problématiques de terrain. La proposition Oui à plus de logements pour les Genevois répond à l'impératif d'agir urgemment en répondant aux besoins de la population, sans péjorer les droits des locataires.

Olivier Cerutti, député

VOTATIONS FÉDÉRALES

LRTV : MOINS DE REDEVANCE, PLUS D'ÉQUITÉ, MOINS DE BUREAUCRATIE

La nouvelle loi sur la radio-TV (LRTV) est une réponse à la consommation de médias numériques. Sur internet, tout le monde accède, partout et simplement, à des programmes radio-TV. Chaque smartphone, tablette ou ordinateur fait aujourd'hui office de radio ou de téléviseur. C'est pour cette raison que la redevance ne doit plus être liée à un appareil, mais à un ménage ou une entreprise.

OUI à une redevance plus basse

La redevance baisse de 462 à 400 francs par année pour les ménages. Les bénéficiaires de prestations complémentaires et les résidents des homes sont exonérés. Grâce au registre des habitants, il n'y a plus besoin d'annoncer chaque emménagement et chaque déménagement. Avec un OUI à la LRTV, le système devient plus simple, meilleur marché et plus transparent.

OUI à plus d'équité

Aujourd'hui déjà, pratiquement tous les ménages et toutes les entreprises devraient payer. La réalité est bien différente. Les personnes honnêtes paient pour les resquilleurs. À cause de cela, nous devons subir des contrôles coûteux et gênants. Avec un OUI à la LRTV, cette injustice disparaît.

Plus juste pour les Romands, les Tessinois et les Romanches

La Constitution fédérale prévoit que la redevance finance des programmes radio/TV dans toute la Suisse, c'est-à-dire des programmes dans chacune des langues de notre pays. Les régions périphériques doivent garder leur autonomie et la liberté d'avoir les chaînes et les programmes de leur choix. Avec un OUI à la LRTV, nous garantissons le financement des programmes radio/TV en Suisse romande, au Tessin et dans les Grisons.

DPI (EXTRAIT DE L'ARGUMENTAIRE DU COMITÉ OUI AU DPI)

Lignes directrices du projet

Le 14 juin 2015, nous nous prononcerons sur l'article constitutionnel «en faveur de la procréation médicalement assistée». Le projet entend faire progresser, tout en suivant une ligne modérée, le développement de la procréation médicalement assistée en Suisse. Il répond aux besoins des couples ayant un désir d'enfant non réalisé de bénéficier d'un traitement optimal, tout en satisfaisant à l'exigence de régulariser une procréation médicalement assistée prudente et responsable. Aujourd'hui, la Suisse possède, en matière de procréation médicalement assistée, l'une des lois les plus restrictives du monde. Cette situation pénalise les couples désireux d'avoir un enfant, en les privant d'un traitement optimal. L'approbation de «l'article constitutionnel en faveur de la procréation médicalement assistée» est donc sollicitée pour les raisons suivantes :

Arguments principaux

- 1_ Eviter un stress inutile pour les couples. Les couples qui ont un désir d'enfant non réalisé présentent souvent un long passé de souffrance. Que la réglementation actuelle relative à la procréation médicalement assistée leur refuse l'accès à un traitement optimal constitue donc une aberration. Avec l'article constitutionnel «Oui à la procréation médicalement assistée», nous pouvons corriger ce préjudice.
- 2_ Augmenter les chances de grossesse dans le cadre d'un traitement de l'infertilité L'article constitutionnel «en faveur de la procréation médicalement assistée» optimise les chances de réussite du traitement de l'infertilité. Il autorise en effet le développement de 12 ovules fécondés, au lieu des 3 actuellement permis, et leur congélation jusqu'au jour 5. Cette nouvelle réglementation est capitale. Condition sine-qua-non d'un traitement optimal, elle potentialise les chances de succès du traitement en permettant l'implantation dans l'utérus de la femme d'un ovule fécondé unique, adapté et viable, et réduit dans le même temps le risque de grossesse multiple.

3_ Réduire les risques inutiles pour la mère et l'enfant.

La situation juridique actuelle expose la mère et l'enfant à des risques inutiles. En vertu de la réglementation en vigueur, les traitements de l'infertilité résultent dans la majorité des cas en des grossesses multiples. Or, celles-ci sont à l'origine de naissances prématurées, qui accroissent considérablement le risque de handicap, sinon de mortalité de l'enfant, voire de la mère elle-même. En votant pour l'article constitutionnel «en faveur de la procréation médicalement assistée», nous pouvons considérablement réduire ces risques.

SUCCESSIONS

L'initiative sur la fiscalité successorale menace des entreprises familiales et leurs emplois. Elle met à mal la souveraineté fiscale des cantons et instaure une triple imposition, puisque l'impôt sur les successions viendrait ajouter une couche pesante aux prélèvements sur le revenu et sur la fortune. Une vaste alliance politique s'est formée pour combattre cette initiative relative à l'impôt sur les successions.

Près de 80% des entreprises suisses sont aux mains de familles. Près de la moitié d'entre elles sont transmises à un membre de la famille. Ces PME sont l'épine dorsale de notre économie : elles garantissent des emplois et la prospérité, surtout au niveau régional. Les processus de transmission sont déjà très difficiles sur les plans financier et émotionnel. En imposant les descendants directs, l'initiative sur la fiscalité successorale érigerait un obstacle de supplémentaire, considérable qui plus est. L'initiative menace la poursuite de l'exploitation de PME et leurs emplois.

Non à cette attaque envers la famille

Au cours de ces dernières années, la majorité des cantons ont aboli l'impôt sur les successions pour les descendants directs. En cas d'acceptation de l'initiative, les enfants, les parents éloignés et les tiers seraient imposés de manière identique. Cette initiative s'attaque directement aux familles. C'est injuste et inutile. L'Etat encaisserait un cinquième de la succession au lieu de le laisser aux enfants. Afin de pouvoir payer l'impôt, les héritiers devraient, selon les circonstances, vendre des biens familiaux, comme la maison parentale ou une PME.

NON à cette triple imposition

L'initiative sanctionne les citoyens qui épargnent et privilégie ceux qui s'endettent. En effet, les revenus et la fortune sont déjà taxés du vivant des individus et ce, année après année. Contrairement à beaucoup d'autres pays européens, la Suisse connaît un impôt sur la fortune élevé, très progressif. L'initiative instaurerait une triple imposition. Un impôt fédéral sur les successions viendrait s'ajouter aux impôts sur le revenu et sur la fortune. Il n'est pas juste ni social d'imposer de cette façon le même franc une troisième fois.

Non à une atteinte à la souveraineté fiscale des cantons

Les impôts sur les successions et les donations sont la règle au niveau cantonal et ils représentent une source de recettes importantes. Ils ont été instaurés au niveau cantonal à la suite de décisions démocratiques. Les initiants entendent maintenant introduire un impôt fédéral sur les successions contre la volonté des cantons. Le projet met à mal le fédéralisme et met sous tutelle les cantons. La centralisation qui en résulterait priverait les cantons de leurs souveraineté fiscale et donc de leur liberté d'action. En outre, leurs recettes ne seraient plus prévisibles.

Non à cette attaque contre le modèle auquel la Suisse doit son succès

L'initiative sur la fiscalité successorale sera soumise au vote le 14 juin 2015. Une vaste alliance formée par le PDC, le PLR, l'UDC, le PBD, les Vert'libéraux et la Lega combat cette initiative qui s'en prend au modèle auquel la Suisse doit son succès. Les milieux économiques, les PME, les agriculteurs, la Société suisse des propriétaires fonciers et la Conférence des directeurs cantonaux des finances rejettent cette initiative dangereuse et antisociale.

TOUR D'HORIZON DES DERNIERS TRAVAUX DÉPOSÉS AU GRAND CONSEIL

Pour favoriser la production indigène de fenêtres (M 2251. Olivier Cerutti, 1^{er} signataire. Texte déposé le 8 janvier 2015)

Le PDC prie le Conseil d'Etat de repousser de trois ans le délai qu'il avait fixé par voie réglementaire au 31 janvier 2016 pour la mise en conformité des vitrages des bâtiments à l'égard de la nouvelle loi sur l'énergie (LEn). Pour mémoire, la nouvelle loi, adoptée par le peuple en 2010, a renforcé les exigences en matière d'isolation thermique des fenêtres. Elle astreint, le cas échéant, les propriétaires à des travaux d'assainissement et de mise en conformité et impose à l'Etat un comportement exemplaire pour les bâtiments dont il est propriétaire.

Compte tenu de l'ampleur des travaux estimés, l'Etat a annoncé récemment qu'il n'était pas en mesure de respecter le délai imparti. Pour lui permettre d'assumer ses obligations et par souci d'égalité de traitement, le PDC propose un report de l'échéance pour tous les propriétaires du canton. Outre cette question d'égalité, la proposition du PDC permettrait notamment de répartir les travaux dans la durée, ce qui faciliterait leur attribution à des artisans locaux plutôt que d'importer des éléments préfabriqués en PVC.

Le texte est inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil (Session de mai 2015)

Pour l'édification du monument « Les Réverbères de la Mémoire » (M 2253. Guy Mettan, 1^{er} signataire. Texte déposé le 2 février 2015)

Le PDC a déposé conjointement avec le groupe des Verts, une motion demandant au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour permettre la réalisation du mémorial « Les Réverbères de la Mémoire », projet financé par la communauté arménienne commémorant le génocide arménien et rendant hommage aux victimes de tous les génocides. Rappelons que le Parc de l'Ariana, site choisi pour l'installation de l'œuvre, avait été jugé trop proche de l'ONU par les opposants.

Malgré un amendement, déposé en plénière, proposant de chercher d'autres alternatives de lieux, la motion a été rejetée à une très courte majorité par le Grand Conseil (43 non, 42 oui et 3 abstentions). Le PDC a insisté pour aller de l'avant dans ce projet afin qu'il puisse trouver, cette année encore, une place digne de l'évènement qu'il commémore.

Les primes d'assurance maladie payées en trop et non remboursées aux assurés genevois doivent être prises en compte dans le calcul de la RPT. (M 2264. Vincent Maitre, 1^{er} signataire. Texte déposé le 24 mars 2015)

Genève et huit autres cantons ont payé pendant plusieurs années des primes surévaluées à hauteur de 1,6 milliard de francs dont 262 millions pour le canton de Genève. Les montants précités correspondent au différentiel entre les primes versées et les dépenses de santé enregistrées pendant la même période. A réitérées reprises, les autorités cantonales genevoises avaient pourtant attiré avec force l'attention des autorités fédérales sur cette situation et démontré que le montant des réserves cantonales était trop élevé en comparaison des exigences de la Confédération.

A la suite de quelques rebondissements, les parlementaires fédéraux sont arrivés à un compromis portant sur le remboursement aux assurés concernés de la moitié des primes payées en trop, soit au total 800 millions de francs. La Confédération, les assureurs-maladie et les assurés domiciliés dans les cantons ayant payé des primes insuffisantes en assumeront le financement à parts égales. Ainsi, les assurés genevois toucheront 79 francs par assuré en 2015. Des annuités identiques suivront en 2016 et en 2017.

Le PDC persiste à penser que l'entier du trop-perçu doit revenir aux assurés et qu'il doit être pris en compte dans le calcul de la RPT (Réforme de la péréquation inter-cantonale) s'il n'est pas intégralement remboursé. Une autre solution consisterait à geler le paiement de la péréquation cantonale jusqu'à concurrence des sommes non remboursées. Ce d'autant plus que les assurés genevois ont dû faire face à une nouvelle hausse de primes en 2015 péjorant leur situation.

Le texte est inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil (Session de mai 2015)

Combattre fermement la pratique des mariages forcés (M 2266. Anne Marie von Arx-Vernon, 1^{ère} signataire. Texte déposé le 30 mars 2015)

La motion vise à poursuivre les efforts déployés pour empêcher la conclusion de mariages forcés dans les communes genevoises et dans les pays d'origine des familles. Le PDC propose notamment de renforcer l'information sur la problématique auprès des étrangers et des migrants arrivant en Suisse et de redoubler les efforts d'information auprès des jeunes établis en Suisse et auprès de leurs familles. Cette information doit porter sur les dispositions légales relatives au mariage en Suisse et sur les structures d'aide et d'information destinées aux victimes.

Les données disponibles indiquent que la problématique des mariages forcés est bien présente dans nos sociétés. Des chiffres révélés en 2006 par la Fondation Surgir parlent de 17 000 victimes de mariages forcés vivant en Suisse.

Beaucoup de jeunes filles encore victimes de cette pratique non pas « culturelle » mais criminelle sont devenues suisses par naturalisation. Parce qu'elles sont fières d'être citoyennes helvétiques, elles osent refuser cette pratique. Ce sont donc nos compatriotes qu'il faut protéger et surtout épargner du « crime d'honneur » qu'elles encourent en tenant tête à leur famille.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur dans la législation suisse. Elles punissent les instigateurs jusqu'à 5 ans de peine privative de liberté et permettent à toute personne ayant contracté un mariage sous la menace de l'annuler.

Compte tenu de la persistance du fléau, le PDC invite les autorités à davantage de proactivité.

En date du 8 mai 2015, le Grand Conseil unanime a renvoyé cette motion au Conseil d'Etat.

Anne Carron, assistante parlementaire.

ANIERES



Pascal Wassmer
_ÉLU À LA MAIRIE-ADJOINT



Pierre-Yves Dechevrens



Ghislaine Jacquier

BARDONNEX



Alain Walder
_ÉLU À LA MAIRIE



Béatrice Guex-Crosier
_ÉLUE À LA MAIRIE-ADJOINT



Benoît Gaud



Florian Barthassat



Sylviane Schrag



Alexandre Krasnosselski



Daniel Fischer



Christophe Cortiglia



Jacques Zwicky



Oscar Sieve

BELLEVUE



Sonia Gatti



Pablo Lazaro

BERNEX



Cyril Huguenin
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Laurence Kunz



Pierre Jordi



Luc Gioria



Christine Nouvelle Damond



Marie-José Baeriswyl-Magnin

CAROUGE



Stéphane Barthassat



Sophie Buchs



Adriano Piccoli



Julien Barro

CHÊNE-BOURG



Pierre Debarge-Mesot
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Isabelle Neuder

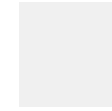


Brigitte Gabioud

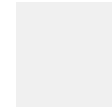
COLLEX-BOSSY



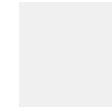
Marie-France Dutour
_ÉLUE À LA MAIRIE-ADJOINT



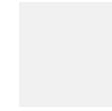
Pablo Pfeiffer



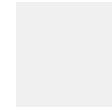
Madeleine Westeel



Gyl Vigneron



Karla Boye



Isabelle Macheret

COLLONGE-BELLERIVE



Philippe Thorens
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



André Kaelin



Emmanuel Curtet



Ruth Zwysig-Vesti



Claude Viquerat



Anthony Giannasi



Béatrice Leitner-Riat

CONFIGNON



Dinh Manh Uong
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Nathalie Dal Busco



Yvan Guillaume



Nicolas Fournier



Marcello Tedeschi



Barbara Marini Lopes Silverio



Mercedes Andany

GENÈVE



Guillaume Barazzone
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Marie Barbey-Chappuis



Lionel Ricou

GENÈVE (SUITE)



Anne Carron



Sami Gaschi



Jean-Charles Lathion



Alain De Kalbermatten



Souheil Sayegh



Alia Chaker Mangeat



Fabienne Beaud



Jean-Luc von Arx



Astrid Martin

GENTHOD



Fabienne Pitteloud



Isabelle Isch-Thüler



Julie Udry

GRAND SACONNEX



Jean-Marc Comte
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Francine Mamin-Tissot



Peta Girod



Philippe Mettral



Valentino Cavalieri

LANCY



Stéphane Lorenzini
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Christian Haas



Nathalie Vergain



Jean-Daniel Reymond



Monica De Vecchi



Corinne Gachet Creffield



Bénédicte Marmy



Michele Colleoni

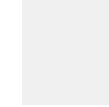


Martine Casutt-Etter



Virginie Glassey

LACONNEX



Hubert Dethurens

MEYRIN



Jean-Marc Devaud
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Laurent Tremblet



Yolande Boccard



Arthur Jimenay



Philippe Hamann



Nicola Squillaci



Cosima Deluermoz

ONEX



Emanuelle Vuarnoz



Moustapha Ouedraogo

PLAN-LES-OUATES



Xavier Magnin
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Robert Chal



Philippe Rochetin



Vincent Gillet



Isabelle Willimann



Laurent Farinelli

SATIGNY



Christian Progin



Anne Penet-Schmutz

THÔNEX



Philippe Decrey
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Philippe Calame



Jacqueline Tomasini

THÔNEX (SUITE)



Bruno Da Silva



Philippe Demierre



Andrew Arpidone

TROINEX



Lionel Courbat
_ÉLU À LA MAIRIE-ADJOINT



Christine Tomassi



Sébastien Bourqui

VERNIER



Yves Magnin



Christophe Dulex



Josette Monnier

VERSOIX



Cédric Lambert
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Daniel Ricci



Jean-Pierre Piccot



Bernard Levrat



Pierre Schenker



Gilles Chappatte



Béat Zeder

VEYRIER



Raymond Gavillet
_ÉLU AU CONSEIL ADMINISTRATIF



Jean-Marie Martin



Charles Hutzli



Murielle Grolimund-Maye



Max Müller

IMPRIMERIE RIPARI

Venez nous trouver, on va vous faire des imprimés de qualité!

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch

BR **Barthélémy Roch**
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

26, route de Pré-Marais
1233 Bernex
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

BOSSON
CHÂUFFAGE SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Garroge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

SE CHAUFFER AU MAZOUT
LA SOLUTION ÉCOLOGIQUE

La chaleur sous toutes ses formes

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois,
gaz, location de grills/broches,
révision de citernes.

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52

Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Le bonheur d'une naissance

Clinique des Grangettes
Genève

Clinique des Grangettes - 7, chemin des Grangettes - CH-1224 Chêne-Bougeries - +41 22 305 01 11 - www.grangettes.ch

+ DE LOGEMENTS
SANS CONSTRUIRE
SANS DÉCLASSER
SANS ATTENDRE

OUI
LE 14 JUIN

**À LA CONVERSION
DE BUREAUX VIDES
EN LOGEMENTS**

SIMPLE ET RAISONNABLE

www.urgence-logements.ch